



Note de présentation brève et synthétique – budget 2024 de la commune de Lahonce

Le contexte d'élaboration du budget 2024

Un contexte mondial difficile

Dans un contexte de crises géopolitique, notamment avec la guerre en Ukraine, et énergétique dues à une importante hausse des prix, l'inflation s'est accélérée en France à la fin de l'année 2023 pour s'établir à 5.7%.

Les conséquences sont considérables à la fois sur le budget des Français mais aussi sur celui des communes, qui subissent, entre autres, une hausse sur le prix de l'électricité et du gaz.

En 2024, l'estimation de croissance de la Banque de France est de 0,9%. Cette croissance serait d'avantage tirée de la consommation des ménages sous l'effet du repli de l'inflation.

Après deux années consécutives d'inflation forte, celle de 2024 est estimée à 2,5%. Cette évolution est favorable à la construction du budget 2024.

Une situation locale saine

Malgré la conjoncture actuelle, la commune de Lahonce a une situation financière stable. L'encours de la dette communale reste ainsi à un niveau convenable malgré son augmentation en 2022 (acquisition du terrain Artech par l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque).

Parmi les mesures mises en place pour limiter les dépenses :

Un « amortisseur électricité » pour soutenir la commune impactée par la hausse des dépenses énergétiques.

Un soutien à l'investissement local de l'Etat, des collectivités territoriales et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour accompagner la collectivité dans le financement de ses investissements.

Dans ce contexte, les priorités du budget 2024 de la commune de Lahonce, sont :

- Le maintien de la qualité des services publics, l'entretien et la sécurité des bâtiments communaux, la valorisation de l'espace public ;
- La priorité aux investissements générateurs d'économie, la réfection de la voirie et des équipements publics ;
- La préservation du patrimoine naturel.

La structure du budget 2024

Le budget principal de la commune de l'exercice budgétaire 2024 est voté comme suit :

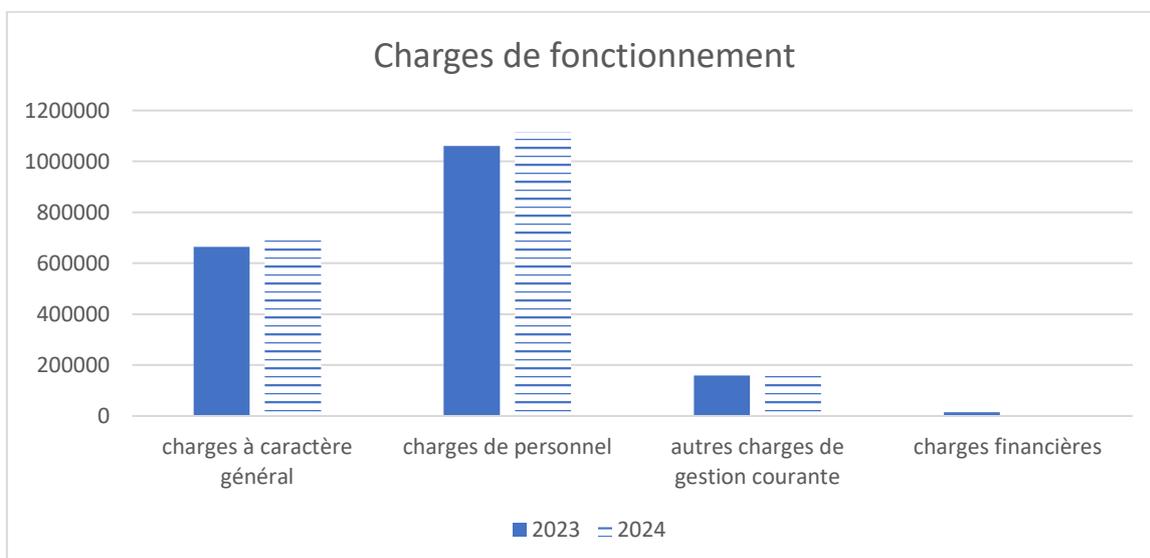
2

FONCTIONNEMENT 2024		Fonctionnement 2023
Dépenses	2 708 604.14€	2 629 662.80€
Recettes	2 708 604.14€	2 629 662.80€

INVESTISSEMENT 2024		Investissement 2023
Dépenses	1 248 214.77€ (dont 394 348.45€ RAR 2023)	1 334 792.42€
Recettes	1 248 214.77€	1 334 792.42€

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement retrace la vie courante des services de la collectivité. Elle a évolué de 3 % par rapport au budget de l'année précédente.

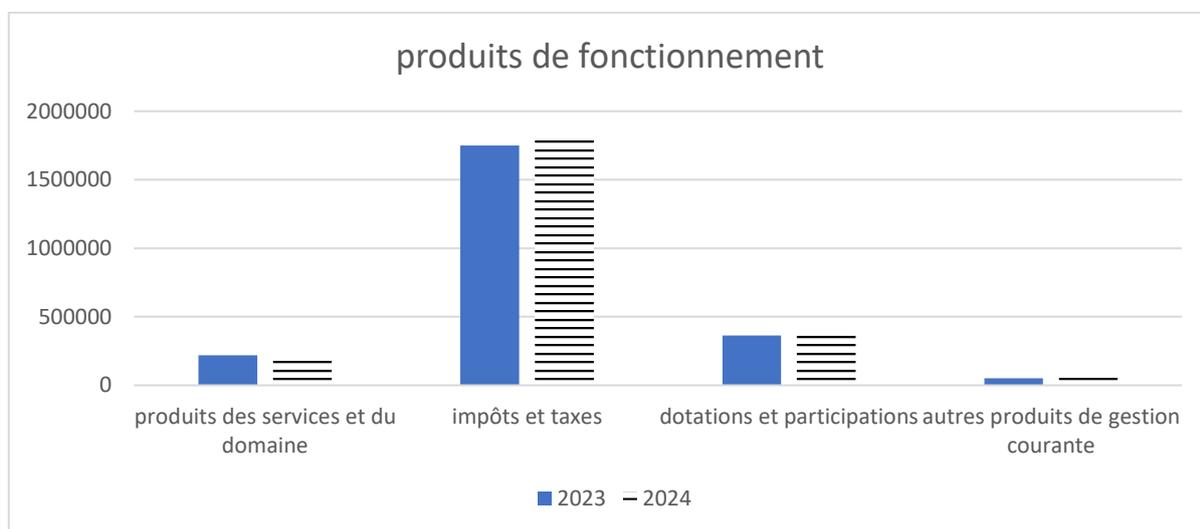


L'augmentation des prévisions budgétaires des charges à caractère général (fourniture électricité, gaz, prix des repas de la cantine, contrats de prestations de services) est de l'ordre de 4%. Les charges de personnel progressent notamment en raison de la majoration de 5 points d'indice et de l'avancement de grade de certains agents. Les charges financières sont en baisse car la collectivité n'a pas contracté de nouvel emprunt.

Au 1^{er} janvier 2024, les effectifs de la collectivité sont à 28 équivalents temps plein. Ils sont donc en baisse par rapport à l'année écoulée en raison de deux ruptures conventionnelles fin d'année 2023 et début d'année 2024.

Pour 2024, l'augmentation des prévisions budgétaires des charges de personnel est de l'ordre de 5.5%.

Les charges de personnel progressent notamment en raison de la majoration de 5 points d'indice, des avancements d'échelon et de grade de certains agents, et la mise en place de la prime exceptionnelle octroyée aux agents pour lutter contre l'inflation.



L'évolution des impôts et taxes s'explique cette année par la revalorisation des bases d'imposition (3.9 % pour la plupart d'entre elles). La municipalité a choisi de maintenir les taux des impôts directs locaux.

Les taux s'établissent donc à :

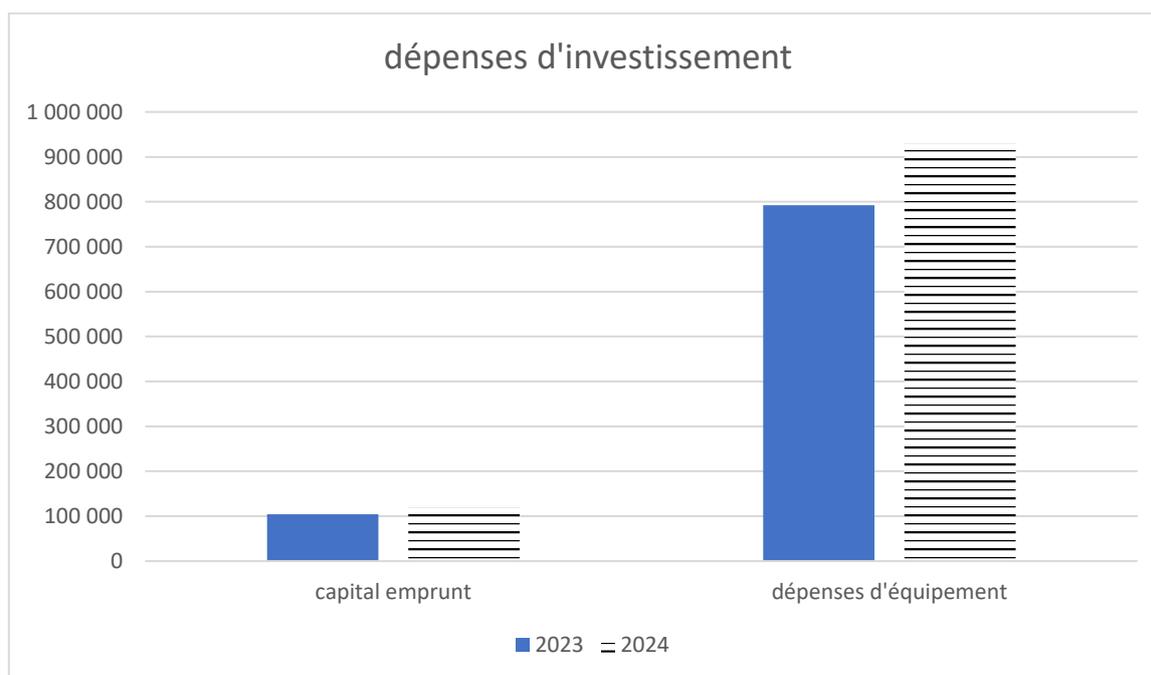
Nature impôts	Taux 2024	Bases 2024 prévisionnelles	Produit 2024 attendu
Taxe foncière bâti	31.16 %	3 589 000	1 118 332 €
Taxe foncière non bâti	55.99 %	40 000	22 396 €
Taxe d'habitation	12.90%	309 800	39 964 €
TOTAL			1 180 692 €
Majoration Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	60.00%	288 600	22 338 €
TOTAL			1 203 030 €

Pour rappel, le produit encaissé en 2023 s'élevait à 1 161 944€, soit une augmentation de 9%.

Les dotations sont en légère augmentation cette année. L'augmentation prévue sur la Dotation Globale de Fonctionnement serait de 5.80%.

L'attribution de compensation a diminué de 3.16% à la suite de la CLECT de septembre 2023.

La section d'investissement



Les priorités du budget 2024 sont décidées comme suit :

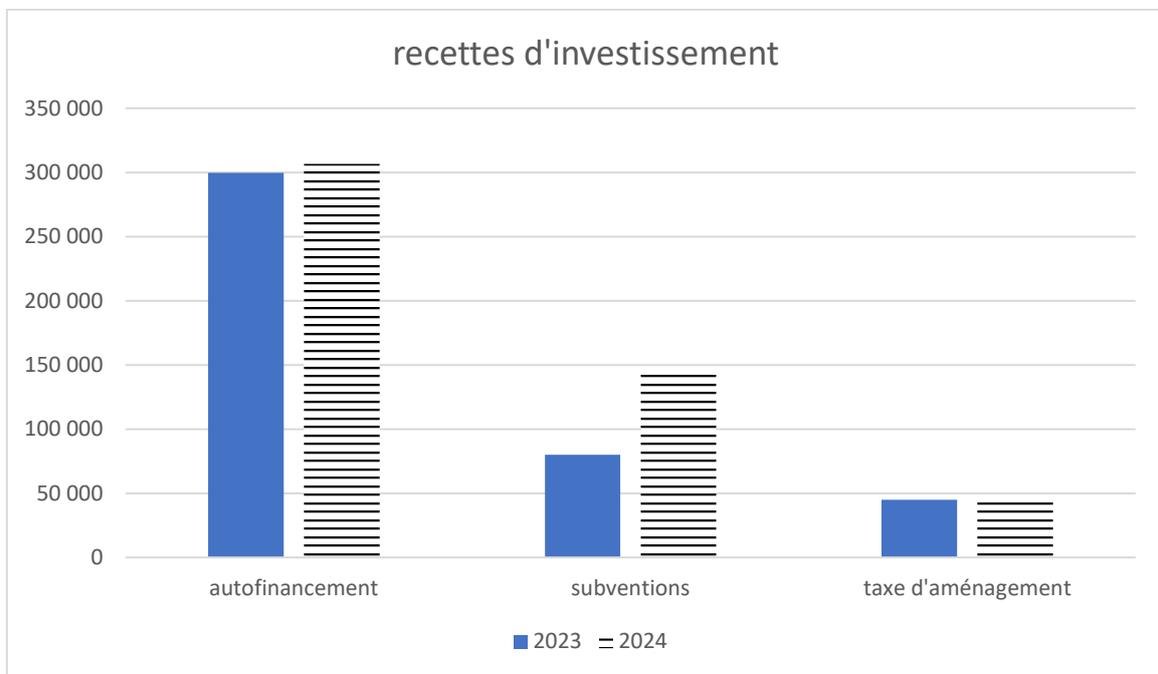
- Etude de faisabilité et de programmation autour des futures zones à urbaniser,
- Etude de partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels et plan de gestion avec la MIFENEC pour l'arrachage de la plante invasive la Cortaderia sur certaines emprises communales,
- Acquisition de parcelles privés (parking multimodal et espace boisé en centre bourg)
- Entretien et équipement des bâtiments communaux (rénovation du ponton communal et changement des pieux le soutenant, clôture d'un bassin de rétention, composteur pour la cantine de l'école, peinture intérieure de certaines salles communales, travaux poste mairie, achat de matériel numérique pour l'école),
- Travaux d'arrachage de la plante invasive la Cortaderia
- Les travaux annuels :
 - o réfection et entretien de voiries
 - o marquage au sol,
 - o travaux sur les réseaux d'eaux pluviales, hors compétence de l'Agglomération Pays Basque.
 - o travaux confiés au Territoire d'Energie pour le parc de l'éclairage public

L'inscription des études et projets en Restes à Réaliser (RAR 2023) se poursuivront en 2024 et porteront notamment sur :

- L'étude de l'avant-projet et le dépôt du permis de construire du bâtiment périscolaire,
- Le suivi et les travaux de changement d'affectation de certains locaux de la salle Kiroldegi, son changement de revêtement de sol,
- La mise en place de la COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil (COMEDDEC),
- Le changement des menuiseries et des volets de la Mairie et du Couvent,
- L'achèvement des travaux de l'arrêt de bus Venelle,
- La réfection du platelage et des lambourdes du ponton de voile,
- L'installation de LED au trinquet et à l'école,
- Le réaménagement du foyer des jeunes,
- L'achèvement des travaux de voirie (chemin de la gare, Kurutz, Pedegain, Lannabère, Sallabery route des Barthes).

Les RAR d'un montant de 394 348.45 € seront reportés sur l'exercice 2024.

Les recettes d'investissement sont présentées dans le graphique ci-après. Il est à noter qu'il y a un décalage entre la réalisation d'un projet et l'encaissement des subventions. En effet, elles sont perçues en grande majorité une fois les factures acquittées.



En 2024, la commune sollicite pour les projets d'équipements les subventions ci-après :

SUBVENTIONS	2024
Caisse d'Allocations Familiales	9 000€
CAPB	135 923.75€
Préfecture Amendes de police – abri bus venelle	Dossier en cours
TOTAL	144 923.75

A Lahonce, le mercredi 27 mars 2024

Le Maire,
David HUGLA